

# CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



## Compte rendu de la réunion du jeudi 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze Janvier à dix-neuf heures quinze le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle CAILLY

Étaient présents : Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame CUEILLE Isabelle, Monsieur FOULON Jérôme, Madame CAILLY Isabelle, Madame DESCAMPS Lucie, Monsieur CAILLY Pascal, Monsieur Adrien LEIGNEL et Madame LANGLOIS Doriane

Étaient absents : Monsieur Sébastien HORVILLE (donne pouvoir à SANGLARD Jonathan), Madame Isabelle GUY (donne pouvoir à Madame AMIABLE Marie-Paule) et Madame Nathalie GOMBART (donne pouvoir à Madame DORINE LANGLOIS) Denis PHILIPPON (donne pouvoir à Madame Isabelle CUEILLE) et Monsieur BENOIT Yves (donne pouvoir à Madame Lucie DESCAMPS) et Monsieur GOUPIL Jean-Marie (donne pouvoir à Monsieur FOULON Jérôme)

### 1. COMPTE DE GESTION – BUDGET 2023

Madame Marie-Paule AMIABLE présente le compte de gestion du budget 2023 et le résultat d'exécution du tableau ci-dessous :

BUDGET 2023	RESULTAT EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT PREVISIONNEL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	- 71 271,07 €	- €	- 62 553,38 €	- €	- 133 824,45 €
Fonctionnement	227 503,99 €	71 271,07 €	139 967,19 €	- €	296 200,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 232,92 €</b>	<b>71 271,07 €</b>	<b>77 413,81 €</b>	<b>- €</b>	<b>162 375,66 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses :	361 000,85 €		Dépenses :		275 830,47 €
Recettes :	500 540,99 €		Recettes :		160 824,52 €
	<b>139 540,14 €</b>				<b>- 115 005,95 €</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>			
SECTION D'INVESTISSEMENT	274 448,02 €	211 894,64 €	- 62 553,38 €		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	360 573,80 €	500 540,99 €	139 967,19 €		
	<b>635 021,82 €</b>	<b>712 435,63 €</b>	<b>77 413,81 €</b>		

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

À la suite de ses explications le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante à l'unanimité.

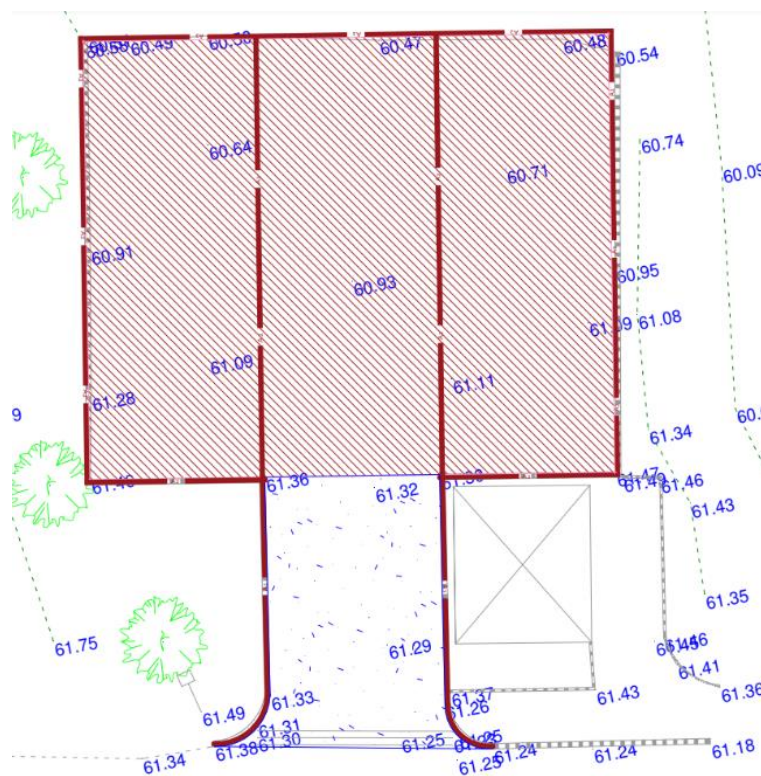
Après cela, Monsieur le Maire fait remarquer que la situation financière de la commune est stable malgré les nombreux investissements réalisés et présente le résultat de l'exercice 2022 en comparaison :

BUDGET 2022	RESULTAT EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	63 635,18 €	63 635,18 €	- 134 906,25 €	- €	- 71 271,07 €
Fonctionnement	130 577,44 €	- €	96 926,55 €	- €	227 503,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 212,62 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 37 979,70 €</b>	<b>- €</b>	<b>156 232,92 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2022</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses :	458 205,13 €		Dépenses :		352 857,21 €
Recettes :	555 131,68 €		Recettes :		217 950,96 €
	<b>96 926,55 €</b>				<b>- 134 906,25 €</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>			
SECTION D'INVESTISSEMENT	352 857,21 €	217 950,96 €	- 134 906,25 €		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 205,13 €	555 131,68 €	96 926,55 €		
	<b>811 062,34 €</b>	<b>773 082,64 €</b>	<b>- 37 979,70 €</b>		

## 2. DOSSIER CREATION D'UN PARKING ENGAZONNE AU TENNIS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet d'aménagement du parking engazonné au tennis. Il explique que ce projet sera normalement financé par le Conseil Départemental à hauteur de 40% (soit une aide financière de 8 220,00 €) par suite du dépôt du dossier de subvention, mais également de 30% grâce aux produits des amendes de police (soit une aide financière de 6 307,35 €) Le montant restant à charge pour la commune est estimé à 6497.15 € HT

Après concertation, le conseil municipal valide l'offre de EUROVIA, d'un montant de 21024.50 € HT soit 25 000 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour engager les travaux dans la continuité de la place PMR financée par Amiens métropole.



## 3. DOSSIER CREATION DE DOS-D'ANE ROUTE D'ALLONVILLE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet d'aménagement de deux dos-d'âne route d'Allonville. Ceux-ci auront pour objectif de détourner les eaux de ruissellement vers la mare (préconisation de SOMEA) mais également de réduire la vitesse aux abords des équipements sportifs.

Il explique que ce projet sera normalement financé grâce aux produits des amendes de police à hauteur de 30% (soit une aide de 1 343,71 €) Le montant restant à charge pour la commune est estimé à 3750.56 € HT

Après concertation le conseil municipal valide l'offre de EUROVIA d'un montant de 5094.27 € HT soit 6113.12 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour engager les travaux dans la continuité du parking du tennis.



## 4. DOSSIER POTEAUX INCENDIES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'email reçu du SDIS suite à l'envoi du rapport de contrôle technique des poteaux effectués par l'entreprise SICP.

**T** **TRIZAC, Nicolas** ven. 9 févr. 16:47 (il y a 2 jours) ☆ 😊 ↶ ⋮  
À Emmanuel, Frandzi, moi ▾  
Bonjour M. SANGLARD,

Je vous confirme qu'au vu des éléments communiqués, notamment le rapport de contrôle technique de vos points d'eau incendie (PEI), les PEI n°20007, 20009, 20010, 20011 et 20012 sont à remplacer en raison d'une corrosion importante.  
Le remplacement complet des autres PEI n'est pas nécessaire, néanmoins il vous appartient de faire effectuer les travaux nécessaires à leur remise en état de conformité.  
Vous recevrez dans les meilleurs délais l'avis du SDIS80 émis par la Sous-Direction Opérationnelle. Ce dernier reprendra les éléments décrits synthétiquement dans ce présent mail.

Vous trouverez en pièce jointe un extrait du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Somme (RDDECI80) précisant les modalités de maintien en condition opérationnelle des PEI.  
Le RDDECI80 est librement consultable (dans son intégralité) en suivant ce lien : <https://www.sdis80.fr/rubrique-39-12.html#rubrique>

Je reste à votre disposition si des éclaircissements vous semblent nécessaires.  
Cordialement,

**Adjutant-chef Nicolas TRIZAC**  
Chargé de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)  
Bureau des Risques Industriels et de la DECI / Service Prévision  
Groupement Opérations  
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

Il confirme également que le test est obligatoire tous les 3 ans suite à l'email reçu le 15/02/2024 par l'instructeur (voir ci-dessous)

Attention aux points d'eau incendie non valides ➤ Boîte de réception x

**B** **BOQUELET Simon** 14:18 (il y a 0 minute) ☆ 😊 ↶ ⋮  
À DUHAMEL, DUHAMEL, DEVOGELAERE, CHAPOUX, e.chapoux@ville-dreuil-les-amiens.fr, Mairie, TMINI, danieldemaret@orange.fr, mairie.guignemicourt@laposte.net, Mairie, ABET, Alexand ▾

Mesdames, Messieurs les élus,

Je vous transmets ci-joint la fiche de conseil pour le contrôle technique des points de défense incendie qui doivent être réalisés tous les 3 ans.  
En effet, si le PEI (point d'eau incendie) de proximité a un contrôle technique dépassé **lors de l'instruction des permis** de construire (et que la base de données du SDIS n'est pas mise à jour), alors **les pompiers responsables des avis PC émettront des avis défavorables** sur les projets, sur tous les projets...

Nous attirons votre attention sur ce sujet qui est primordiale pour la délivrance des autorisations de construire.

Cordialement

*Simon BOQUELET*  
Instructeur des autorisations de construire  
Amiens Métropole

Il présente ensuite les poteaux qui nécessite un remplacement :



Monsieur le Maire explique également que ce projet est prioritaire.

Le dossier de subvention est en cours d'instruction auprès du conseil départemental (aide financière de 40% sur le montant HT des travaux).

Il demande l'autorisation de signer l'une des 3 offres reçues afin d'engager les travaux au plus vite.



Après concertation le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire, par suite de l'analyse des offres, à valider le devis de BOUFFEL TP d'un montant HT de 15621.74 € HT soit 18746.09 € TTC selon le plan de financement ci-dessous :



Direction Régionale des Hauts de France  
Agence de Beauvais  
Impasse de la Terre Jean-Jacques  
60000 Beauvais  
Tél. 03.44.15.70.38 – Fax. 03.44.15.72.54

MONTANT H.T.		22 360,00 €
T.V.A.	20,0%	4 472,00 €
MONTANT TTC		26 832,00 €

N°	Désignation	Montant Total HT
1.1	Mise en conformité des poteaux - offre SICIP	3 379,20 €
1.2	Remplacement des poteaux - offre SADE	15 621,74 €



61 Rue de la Croix de pierre  
Z1 nord - 80080 Amiens  
Tel: 03 22 44 83 83  
contact@entrepriseboudier.fr

Sous-total:	19 145,39 €
Total T.V.A. 20 %	3 829,08 €
Total TTC:	22 974,47 €

Montant total HT	19 000,94 €
TVA 20%	3 800,19 €
Montant Total TTC	22 801,13 €

DEPARTEMENT DE LA SOMME : FONDS D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024 La mise aux normes des espaces publics taux maximum 40%		7 600,38 €
MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS		7 600,38 €



Montants en Euros	
Total H.T.	15 621,74
Total T.V.A. 20%	3 124,35
Total T.T.C.	18 746,09

MONTANT TOTAL DU PROJET HT (APRES SUBVENTIONS)	11 400,56 €
MONTANT TOTAL DU PROJET TTC (APRES SUBVENTIONS)	15 200,75 €

## 5. CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIALE DE 1<sup>ère</sup> classe :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle CUEILLE qui explique que la commune a besoin de recruter un agent supplémentaire pour l'entretien des espaces verts et voiries de la commune.

Elle propose avec le Maire de créer un poste d'agent technique territoriale de 1<sup>ère</sup> classe à 35h00

Après concertation le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce poste et autorise Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature.

Préciser le libellé de votre poste :

**AGENT TECHNIQUE POLYVALENT**

### 1 / IDENTIFICATION DU POSTE

Cadre statutaire	Catégorie C Filière technique Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe, adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Date de création du poste (délibération)	
Quotité de travail	
Catégorie du poste	Active ou sédentaire
Responsable hiérarchique direct N + 1	Il s'agit de situer le poste sur l'organigramme de la collectivité. Indiquer le supérieur hiérarchique
Service d'affectation	Mission principale du service : Composition du service (effectif) : Positionnement du poste : Place du poste dans l'organigramme

### 2 / AGENT AFFECTÉ SUR LE POSTE

Nom de l'agent	
Grade actuel	
Date d'arrivée dans le poste	
Temps de travail de l'agent	

### 3 / MISSIONS

Principales	Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune Gérer le matériel et l'outillage... Entretien et assure des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique, des eaux, de l'assainissement Peut éventuellement réaliser des opérations de petite manutention
Mission(s) annexe(s)	Assurer le salage des routes en période de verglas en hiver Aider à l'organisation des fêtes et des cérémonies Petits travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie)
Mission(s) ponctuelle(s)	Élagage et taille des arbres, coupe et arrosage des gazons, utilisation des désherbants et produits phytosanitaires Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, signalisation et sécurité des chantiers Entretien des réseaux d'eau et d'assainissement

Entretien des unités de production Entretien courant type station-service et pneumatique Mécanique automobile, essence ou diesel Entretien du petit matériel (tondeuses...)
<b>4 / ACTIVITES ET TACHES</b>
Travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie...) Élagage et taille des arbres, coupe et arrosage des gazons, utilisation des désherbants et produits phytosanitaires Entretien du petit matériel (tondeuses...) Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, signalisation et sécurité des chantiers Entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, pompes de relevage Contrôle de l'état de propreté des locaux (boîtes...) Nettoyage des locaux administratifs, techniques... Entretien courant et rangement du matériel utilisé Réaliser des opérations de petite manutention
Activités régulières (Périodicité des tâches à indiquer si besoin)
Activités occasionnelles

### 5 / COMPETENCES

Technique	Connaître et savoir appliquer les techniques d'électricité, de mécanique, plomberie, menuiserie Connaître et savoir appliquer les techniques et pratiques locales d'entretien des espaces verts (tonde, élagage, taille douce, arrosage, utilisation des désherbants et produits phytosanitaires, techniques alternatives au désherbage chimique, techniques de plantation...) Connaître et savoir appliquer les techniques d'entretien de la voirie (exécution des travaux de chaussée, terrassements, déblaiements... nécessaires à la bonne tenue de la voie publique) Connaître et savoir appliquer les techniques liées aux réseaux d'eau et assainissement Comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne Savoir faire un croquis
Connaissances théoriques et savoir faire	<b>SECURITE AU TRAVAIL</b> Connaître les risques de toxicité des produits Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité portant sur les activités, les matériels et les produits Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine... <b>ENTRETIEN</b> Connaître et savoir appliquer les techniques de maintenance et d'entretien du matériel Connaître et savoir utiliser les produits et matériels de nettoyage. Sens de l'écoute de l'observation Rigoureux Dynamisme et réactivité Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle le recours à un spécialiste est indispensable Être autonome au quotidien dans l'organisation du travail mais savoir se référer à l'autorité.
Savoir-être : comportement, attitudes, qualités humaines	

### 6 / CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE

Lieu	Commune, structure intercommunale Nombreux déplacements à l'intérieur du lieu d'intervention ou sur plusieurs lieux différents
Horaires	Horaires réguliers, travail de nuit, astreintes éventuelles... Disponibilité lors d'opérations et événements exceptionnels L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics...) ou en dehors des heures de travail de l'établissement concerné - Horaires réguliers ou décalés - Cycle de travail dans l'année
Relations fonctionnelles	Relations constantes avec le donneur d'ordre Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps, toutes saisons, à pied ou motorisé Travail seul ou en équipe.
Contraintes	Port de vêtements professionnels adaptés (EPI) (bottes, gants, lunette, casque...); manipulation de produits dangereux Sensibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé Respect des normes portant sur les activités, les matériels, et les produits Utilisation du véhicule personnel pour les déplacements / véhicule de service
Moyens mis à disposition	Tondeuse, débroussailluse, bétonnière, Port de vêtements professionnels adaptés (EPI) ; manipulation de détergents
Avantages liés au poste	Nouvelle bonification indiciaire
Avantages liés à la collectivité	Régime indemnitaire, prime de fin d'année, tickets restaurant, CNAS
Agréments - Habilitations - Permis - Diplôme obligatoire	Permis B exigé - CACES... Permis 3 souhaté Habilitations (travaux électriques...)
Particularité dans l'exercice du poste	Autonomie limitée à l'exécution. Responsabilité dans l'utilisation du matériel Garant du respect des règles de sécurité dans le stockage des matériels et produits dangereux ou polluants Travail défini, contrôlé, évalué par le coordinateur de travaux ou le responsable du service ou est affecté l'agent

## 6. PRESENTATION DES ESQUISSES D'UN PROJET CANTINE/GARDERIE

Par suite de la réception des esquisses du cabinet d'architecture CARPENTIER, Monsieur le Maire présente la possibilité de créer une cantine/garderie/bibliothèque en face de l'école actuelle (route d'Allonville)

Il informe le conseil municipal avoir pris contact avec les propriétaires des parcelles pour trouver une solution à l'amiable pour l'acquisition des terrains permettant le lancement de ce projet en 2026, sous réserve de l'obtention des subventions et de la rénovation de la station d'épuration de Pont-Noyelles.



### CRÉATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE/GARDERIE ESQUISSES DU PROJET

Madame AMIABLE Marie-Paule demande que ce projet soit présenté également à la commune de Pont-Noyelles pour obtenir l'accord de principe. Compte-tenu du montant important des éventuels travaux, elle demande également que le statut du SISCO soit éventuellement réétudier. Elle rappelle que les bureaux du Sisco et la Garderie sont à Querrieu et que cela engendre pour la commune des frais de fonctionnements (chauffage, électricité et entretien des bâtiments).

Madame CUEILLE Isabelle, présentera ce projet et les esquisses lors de la réunion du 22 février aux membres du Sisco. Elle rappelle en revanche, que les capacités d'accueil des enfants ne sont pas bonnes et qu'il est impératif de prévoir ce type de projet.

Monsieur le Maire rappelle également que le lotissement va engendrer une arrivée de plusieurs enfants d'ici 2027 dès lors que la station d'épuration sera rénovée et qu'il faudra des locaux répondant aux nouvelles normes pour répondre aux besoins de la population.

## 7. PRESENTATION DU PROGRAMME DES MANIFESTATIONS PRINTEMPS/ETE 2024

**PRINTEMPS-ETE 2024**

**ÉVÉNEMENTS À VENIR**

- 17 FÉVRIER** **SOIREE TARTIFLETTE**  
Association Sportive de Football de l'ASQPN  
à partir de 19h00 (salle des fêtes de Pont-Noyelle)
- 19 FÉVRIER** **REUNION COMPOSTAGE PARTAGÉ**  
Association les recyclettes  
18h30 - Bibliothèque (espace culturel et associatif)
- 24 MARS** **CARNAVAL**  
Comité des fêtes de Querrieu  
14h00/16h00 - Bibliothèque
- 2 MARS** **VISITE DE LA MAISON JULES VERNE**  
Association "LES AMIS DE QUERRIEU"  
14h00 - renseignements et réservations : 06 84 48 00 87
- 5 MARS** **JEUX DE SOCIETE**  
Bibliothèque et Conseil municipal des jeunes  
17h00 à la Bibliothèque

- 05 MAI** **COURSE DES "MERLETTES"**  
by DECATHLON / MAIRIE DE QUERRIEU  
Marche pour le Coeur (5Km)  
Course enfants (1km et 2km)  
Course mixte 12 km (départ du parc du château et parcours dans les marais de Querrieu-Pont-Noyelle)
- 08 MAI** **COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945**  
Anciens combattants  
Monument aux morts de Querrieu / Pont-Noyelle
- 18 MAI** **PORTES OUVERTES - TENNIS**  
Tennis club de Querrieu  
Cours de tennis extérieurs, route d'Allonville  
Buvette sur place
- 19 MAI** **RANDONNEE VELO "METRO 39"**  
Mairie de Querrieu / Amiens métropole  
Départ 10h00 devant le château  
Parcours de 10km (ouvert à tous)
- 22 MAI** **ANIMATION PAPIER DÉCOUPÉ**  
En partenariat avec l'association MIEL pour Adèle MASSARD  
Bibliothèque : 9h00 / 12h00

- 17 MARS** **HAUTS-DE-FRANCE PROPRES**  
Région Hauts de France / Mairie de Querrieu  
10h00 aux ateliers municipaux
- 30 MARS** **SOIREE "JO 2024"**  
Association de l'AEE  
A partir de 19h00 à la Salle de Pont-Noyelle
- 31 MARS** **CHASSE AUX OEUFS - PAQUES**  
Comité des fêtes de Querrieu  
à 10h00 dans le Parc des Merlettes
- 7 AVRIL** **VISITE DU MUSEE GREVIN BATEAU MOUCHE**  
Association les "Amis de Querrieu"  
renseignements et réservations : 06 84 48 00 87
- 21 AVRIL** **JOURNEE CITOYENNE**  
Réunion préparatoire le Lundi 18 Mars  
à 19h00 à la salle des fêtes  
Mairie de Querrieu  
à 9h30 à la Salle des fêtes de Querrieu
- 23/24/25 AVRIL** **STAGE DE L'ECOLE DE FOOTBALL**  
Association Sportive de l'ASQPN  
Stade Intercommunal Henri Bignon
- 27 AVRIL** **TOURNOI DU CLUB DE FOOTBALL**  
Association Sportive de l'ASQPN  
A partir de 9h30 au stade Intercommunal Henri-Bignon

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les flyers qu'il a créé pour informer les habitants des différentes manifestations. Après concertation les élus valident le lancement du programme des manifestations.

Monsieur le Maire explique que la RANDONNEE VELO « METRO 39 » doit être organisée par les communes. Il informe que la Commune d'ALLONVILLE l'a sollicité pour créer une boucle de 10 km entre les deux communes afin de faire découvrir le patrimoine culturel et sportif des deux communes. Il demande aux conseillers municipaux présents si quelqu'un souhaite l'aider à organiser cette manifestation.

Monsieur le Maire explique que la Course « des merlettes » sera organisée par DECATHLON. Celle-ci partira du château et traversera les marais de Querrieu et Pont-Noyelles. La ligne d'arrivée est prévue à la Mairie. La salle des fêtes sera mise à disposition des participants, si nécessaire, pour un ravitaillement. Il propose que le comité des fêtes organise une buvette sur place pour obtenir des recettes. Madame LANGLOIS ne donne pas suite à cette proposition. Monsieur le Maire proposera donc à une autre association la mise en place d'une buvette sur place.

Monsieur le Maire demande à Madame Doriane LANGLOIS une confirmation de date pour la chasse aux œufs programmé le lendemain de la soirée de l'AEE où de nombreux parents seront présents. Celle-ci répond que la date ne sera pas modifiée.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de valider leurs présences dès que possible afin d'organiser au mieux la journée citoyenne et rappelle qu'une réunion est organisée pour préparer celle-ci le 18 Mars à la salle des fêtes.

Madame AMIABLE Marie-Paule confirme au conseil que la date de la Réderie aura lieu le 2 juin et non plus pendant la fête du village par suite des souhaits de l'amicale des chasseurs. Elle précise d'ailleurs qu'à la suite de ce changement de date les forains ne sont pas satisfaits et qu'ils donneront une réponse prochainement pour leurs venues.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de définir l'emplacement de la fête. Après concertation la majorité du conseil municipal vote pour rétablir la fête rue de la cavée.

Madame LANGLOIS demande s'il est possible de prévoir d'autres manèges comme des auto-tamponneuses et/ou machines à sous. Madame AMIABLE répond que les forains sont certainement déjà pris sur d'autres communes et que le coût de ce type d'installation est certainement plus élevé. Monsieur le Maire propose qu'on augmente si nécessaire le budget de la fête.

Madame AMIABLE Marie-Paule se propose de contacter les forains et d'organiser la manifestation.

Monsieur le Maire confirme que la Kermesse aura lieu cette année à l'espace culturel et associatif de Querrieu.

**8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

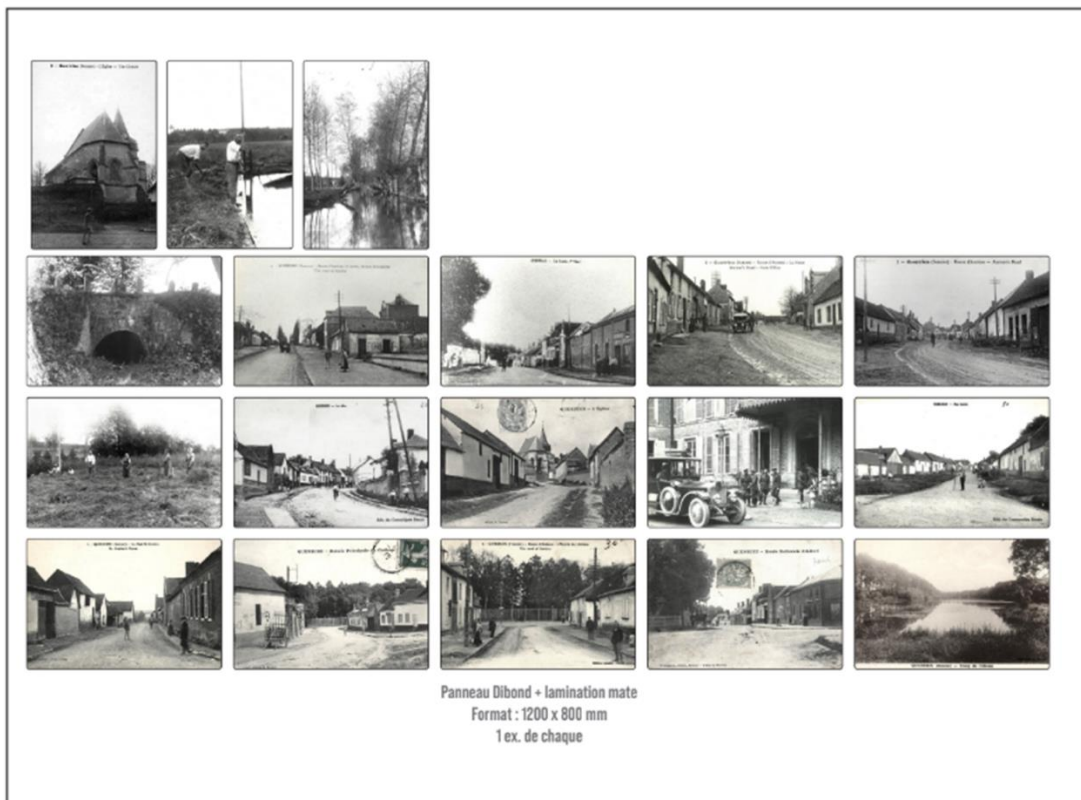
**MASSIF JO 2024 :** Monsieur le Maire présente le panneau qu'il a réalisé pour l'installer devant le massif « JO 2024 » que la commune va créer à l'occasion des JO 2024.



Madame LANGLOIS Doriane demande à ce que l'on ne plante plus de végétaux et de fleurs dans les nouveaux massifs de la route nationale d'intérêts communautaires. Monsieur le Maire rappelle que les plans du projet sont faits depuis 1 an et que les végétaux sont déjà en production. Ils sont fournis gratuitement par Amiens métropole et seront plantés lors de la journée citoyenne par les habitants afin d'embellir le centre du village. Il explique également que ce sont des végétaux vivaces nécessitant peu d'entretien et qu'ils seront paillés pour limiter le désherbage. Le paillage sera également fourni par Amiens métropole. Les plantes seront disponibles dès le 14 mai.

**EXPOSITION PHOTOS – PARC DES MERLETTES :** Monsieur le Maire présente un projet d'exposition photos que la commune pourrait mettre en place lors de la journée citoyenne.

Madame DESCAMPS Lucie propose de n'en installer que quelques-uns dans un 1<sup>er</sup> temps à la suite de la peur de dégradations. Monsieur le Maire propose d'en installer 5 lors de la journée citoyenne. Ceux-ci pourront être installés sur des poteaux en bois et seront en aluminium di bond. Le conseil municipal donne son accord pour ce projet. Le coût par panneau sera de 75 euros HT.



**ASA Rivière Hallue :** La mairie a reçu une convocation pour la prochaine réunion de la rivière Hallue qui aura lieu le mercredi 21 février 2024 à 18h30 à l'ancienne école de Béhencourt. Madame Isabelle Cailly sera présente pour représenter le Maire retenu par d'autres obligations

**RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX :** Monsieur le Maire informe avoir reçu le courrier accordant une subvention de 6954 euros par le Conseil Départemental pour le remplacement des éclairages de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes et des volets roulants. Il informe que les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires à partir du 26/02 prochain.

Il rappelle également qu'un éclairage extérieur sera réalisé gratuitement par l'entreprise SIDEM au niveau de la bibliothèque par suite de la négociation des devis.